

Compte-rendu du Groupe Habitat Privé du 2 juillet 2018

Réunion téléphonique tenue de 17h30 à 18h45

- Membres du GHP présents : Damien Le CLERC (*CITEMETRIE*), Nicolas CROZET (*URBANIS*), Francis CURA (*OZONE*), Nico DEMBISKI (*ALTAIR*), Yves JULOU

1. Suivi dématérialisation

⇒ Thierry Colin

Déploiement du Service En Ligne P.O.

Le déploiement du dispositif est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018 dans la plupart des régions et se met en place en Ile de France.

Selon leur taille et leur présence territoriale, les attitudes des opérateurs diffèrent quant à leur participation aux réunions organisées dans chaque département par les délégations Anah : ALTAIR participe à toutes les réunions dans les départements couverts (5) et les utilise comme sessions de formation au SEL pour ses équipes. URBANIS et CITEMETRIE demandent à leurs équipes de limiter leur présence à ces réunions jugées redondantes.

L'échange entre les opérateurs du GHP présents confirme les premiers éléments apportés par URBAM en mai : globalement ce système fonctionne, n'est pas trop chronophage, mais ne supprime pas le besoin d'un suivi de l'opérateurs avec ses propres outils. Damien rappelle que le SEL n'est pas un outil de suivi, mais un outil de dépôt dématérialisé des dossiers de demande de subventions. 2 problèmes subsistent : l'interfaçage entre ce système et les outils des opérateurs, et le non alignement des autres financeurs sur les documents demandés par l'Anah. En effet, chaque financeur établit son propre règlement d'attribution et n'est pas tenu par celui de l'Anah. Résultat, d'après Nico Dembinski, « on passe plus de temps sur les aides complémentaires que sur celles de l'Anah ».

Une discussion s'ensuit sur le besoin d'interfaçage qui va se poser aussi pour le module copropriétés, Francis Cura exprimant le besoin que Cap Gemini fournisse aux opérateurs une première liste de données, en espérant que celle ci ne bouge pas dans le temps.

Rappel Action (CR mai 2018) ⇒ Thierry doit relancer l'Anah pour connaître la liste des indicateurs attendus.

Damien n'est pas inquiet sur le risque de modification des données attendues, qu'il est toujours possible d'ajouter ou supprimer, mais craint d'avantage une modification du cadre existant, ce qui imposerait d'adapter les outils des opérateurs. Il estime qu'un « contrat d'interfaçage sera nécessaire ».

Elaboration d'un « Module Copropriétés »

3 opérateurs ACAD sont représentés aux réunions du groupe technique : Ozone, Urbanis et Citémétrie.

Rappel : Stéphane Garcia avait proposé de transmettre les CR aux membres du GHP et à Yves qui les archivera.

Francis Cura indique qu'Ozone a produit une note de synthèse et nous la transmettra. Il est convenu que les autres opérateurs fassent une note et alertent éventuellement sur les risques qu'ils perçoivent à la mise en place de cette démarche.

Nicolas Crozet ne perçoit pas le SEL comme une menace, mais comme une opportunité pour faire mieux là où l'opérateur a une vraie plus value. La dématérialisation est destinée à traiter 75% des dossiers simples, mais il reste une part irréductible de dossiers complexes.

2. Habiter Mieux

⇒ [?] Damien Le Clerc

Damien : il existe un problème de rémunération en opération dans le cas des dossiers « Agilité » lorsqu'elle se fait uniquement au dossier ; si un ménage sort vers ce dispositif, le diag n'est pas rémunéré.

Nicolas Crozet indique qu'Urbanis a décidé de ne pas aller sur les dossiers « Agilié », estimant que « notre métier est de faire du conseil, la ligne de touche étant la visite à domicile ».

Action ⇒ Damien va écrire une note sur ces questions à destination de Vincent Perrot de l'Anah. Il va également diffuser aux membres du GHP la programmation d'objectifs par départements reçue de l'Anah.

3. Suivi de la question de l'Agrément

Rappel du CR de mai : Nicolas Crozet a fait passer une note à la direction de l'Anah proposant deux pistes de stratégies alternatives :

- Ne pas contester les agréments, mais demander que les organismes à gestion non désintéressée puissent être agréés, par la suppression dans le décret de la notion de gestion non désintéressée à remplacer par la notion d'organisme compétent (cf ce qui a été obtenu pour le décret « décence des logements »)
- Faire attaquer par l'ACAD, non la décision d'attribution du marché, mais le décret lui-même au Conseil d'Etat

Nicolas a eu confirmation par la DG de l'ANAH qu'elle a demandé à la DHUP d'interpréter de façon restrictive l'avis du Conseil d'Etat.

Francis Cura doute de l'efficacité d'une intervention se limitant à l'Anah car l'Agrément n'est pas de son ressort.

Action ⇒ Nicolas Crozet propose d'attendre la fin de l'été pour un éventuel retour de la DG Anah et proposera un mode d'intervention à la réunion du GHP de septembre. Par ailleurs, il va refaire et diffuser au GHP cet été une note de cadrage sur cette question.

Parallèlement à cette action, Le GHP avait décidé lors de sa réunion du 9 avril de faire écrire une lettre type par un avocat, au nom de l'ACAD, à adresser aux maitres d'ouvrage dans tout appel d'offre restrictif exigeant l'agrément. Nicolas Crozet doit demander à Maitre Vogeli, avocat conseil d'Urbanis et de l'ACAD, d'élaborer cette lettre.

4. Suivi administratif de la convention ACAD - Anah

Damien et Yves finalisent cette semaine le bilan 2017 et le tableau de suivi des actions pour tenir compte des remarques de l'Anah sur ces documents remis le 31 mars dernier. Suite à la réaction du GHP transmise par Damien, l'Anah ne demande plus un décompte nominatif des temps passés pour la première année de la convention.

Prochaine réunion téléphonique du GHP : lundi 10 septembre à 17h30

CR rédigé par Y Julou le 9 juillet 2018